

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE MONTRÉVERD DU 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉVERD, dûment convoqué le vingt-trois mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie déléguée de SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES (siège de la commune de MONTRÉVERD) sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 42
Convocation transmise par voie électronique le 23 mars 2018

Etaient Présents (26) : BAUDRY Philippe, BOSSIS Dominique, BOSSIS Lionel, BOURON Dimitri, BRETIN Gérard, DAHÉRON Dolorès, DELHOMMEAU Hubert, DURAND Anne, FERRÉ Corinne, GABORIAU Vital, GALLOT Joseph, GALLOT Fabien, GAUTHIER Denis, GAUTHIER Jérôme, GRASSET Alain, GRASSET Damien, HARDOUIN Emmanuel, HARDY Nadège, JACQ Jérôme, JOUSSE Jacques, MERLET Etienne, RABILLER Christiane, RAIMBERT Joël, ROUSSEAU Marina, ROY Gilles, TENAILLEAU Sandrine.

Absents excusés (11) : CHAN Éric, CHARIE Maëlle, DOUILLARD Françoise, DOUILLARD Hélène, ÉGONNEAU Vanessa, GRATON Nathalie, GRÉGOIRE Marie, GUILLOTON Maëlle, LECLERC Françoise, PAUL Béatrice, ROUSSEAU Florence

Absents non excusés (5) : AUGUSTE Maud, GARREAU Pierre-Yves, LEBAILLY Baptiste, POIRIER Fabrice, POTIER Georgette

Pouvoirs : (4)

CHARIE Maëlle donne pouvoir à FERRÉ Corinne
DOUILLARD Françoise donne pouvoir à BOSSIS Dominique
GUILLOTON Maëlle à donne pouvoir à GRASSET Damien
ROUSSEAU Florence donne pouvoir à BOURON Dimitri

Secrétaire de séance : HARDY Nadège

Secrétaire auxiliaire : Patrick PLAMONT, DGS.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Désignation du secrétaire de séance

Après l'ouverture du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Nadège HARDY.

2. Adoption du Compte-Rendu de la séance du 22 février 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018.

En l'absence de remarques, le Compte-Rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

3. Information des actes signés par les Maires dans le cadre des délégations de signature

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de ses délégations et de celles des Maires délégués.

3.1– Arrêté d'acceptation avenant n°4 – lot n°1 – marché de construction de la superette - commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies - (Arrêté n°2018-REG-013, du 12 février 2018)

Vu l'attribution des 13 lots du marché de construction d'une supérette sur la commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies par l'arrêté n°2017-REG-011, pour un montant global de 126 290,88 €, est accepté l'avenant n°4, en date du 29 janvier 2018, qui a pour objet de prendre en compte une moins-value relative à la suppression de l'arrachage d'une haie et de la pose de béton désactivé, pour une incidence financière de – 3 630,52 € H.T.

Le montant global du marché étant ramené de 126 823,46 € H.T. à 123 192,94 € H.T., soit une baisse de 2,45 % sur le montant du marché initial.

3.2– Arrêté réglementant la circulation rue du Petit-Saint-André, zone 30 - commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies - (arrêté n°2018-reg-014, du 16 février 2018)

Vu le C.G.C.T., le Code de la Route, vu l'avis délivré par l'Agence Routière Départementale. Considérant que l'accroissement de la fréquentation piétonne et l'augmentation du passage de véhicules sur la rue du Petit-Saint-André nécessite un renforcement de la sécurité. Considérant que l'aménagement de sécurité de la rue du Petit-Saint-André RD 84 avec création de deux plateaux demande un ralentissement des véhicules. Considérant que l'étroitesse de la chaussée de la rue de la Mairie et de la rue du Stade, allant de l'église à l'accueil périscolaire représente un danger. A été pris un arrêté concernant tous les véhicules circulant sur la rue de Petit-Saint-André, la rue des Battages, la rue de la Mairie, toutes situées dans l'agglomération de la commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies, pour y limiter la vitesse à 30 km/h.

Le Conseil Municipal prend note de l'ensemble des décisions prises par la Maire dans le cadre de sa délégation.

4. Finances

En préalable à l'examen des dossiers prévus au point finances, Monsieur le Maire précise qu'il y a peu de modification apportée par rapport aux éléments présentés lors de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, le 22 février dernier si ce n'est sur les points suivants :

- Concernant l'éventualité de percevoir la dotation bourg-centre, en l'absence de toute notification, il a été décidé de ne pas reporter en recette au **chapitre 74 – « Dotations et participations »**, article 74121 la somme de 230 000 € perçue l'année dernière ;

- Concernant le **chapitre 67– « Charges exceptionnelles »**, les crédits ont été revus à la hausse, à hauteur de 175 000 €, afin de prévoir une éventuelle pénalité fiscale concernant un reversement de T.V.A. (125 000 €), ainsi que 50 000 € pour un litige opposant la commune à un particulier, actuellement jugé au tribunal d'instance ;

- Concernant le **Chapitre 66 – « Charges financières »**, ont été prévus 66 000 € pour tenir compte des intérêts que nous aurions à verser si nous utilisons la ligne de trésorerie que nous avons contracté, ainsi que pour les intérêts des crédits que nous avons initialement envisagé de contracter l'année dernière et qui n'ont pas été pris.

- Concernant le **Chapitre 61 – « Services Extérieurs »**, il a été augmenté de 35 000 € pour tenir compte de l'assurance dommage ouvrage concernant la réalisation du futur lieu intergénérationnel.

- Concernant le **chapitre 022 – « Dépenses imprévues – Section de fonctionnement »**, il a été porté à 124 916,48 €, soit le montant maximal correspondant à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

4.1 – Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017 :

4.1.1 Compte Administratif - Budget Général :

(Délibération n°023-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré du **Budget général** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, **le Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- Lui donne acte de la présentation du C.A. du Budget Général, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL MONTRÉVERD	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1 Excédent	836 852,52 €			
Dépenses de fonctionnement	2 830 222,57 €	1 642 891,94 €		
Recettes de fonctionnement	1 993 370,05 €	2 500 857,05 €		1 694 817,63 €
		857 965,11 €		
001 Invest reporté N-1 Déficit	- 484 122,55 €			
Dépenses d'investissement	2 169 790,25 €	845 452,96 €	15 969,58 €	
Recettes d'investissement	2 653 912,80 €	1 152 358,94 €		- 193 186,15 €
		306 905,98 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				1 501 631,48 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.2 Compte Administratif - Budget Assainissement :

(Délibération n°024-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Assainissement** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, **le Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- Lui donne acte de la présentation du C.A. du Budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	81 323,51 €			
Dépenses de fonctionnement	219 523,83 €	134 702,77 €		
Recettes de fonctionnement	138 200,32 €	149 917,33 €		96 538,07 €
		15 214,56 €		
001 Invest reporté N-1	64 478,68 €			
Dépenses d'investissement	164 276,28 €	182 275,15 €	- €	
Recettes d'investissement	99 797,60 €	135 008,74 €		17 212,27 €
		- 47 266,41 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				113 750,34 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.3 Compte Administratif - Budget Intervention Economique :
(Délibération n°025-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Intervention Economique** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, le **Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- Lui donne acte de la présentation du C.A. du budget intervention économique, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET INTERVENTION ECONOMIQUE	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	16 202,40 €			
Dépenses de fonctionnement	36 669,98 €	14 278,43 €		
Recettes de fonctionnement	20 467,58 €	19 878,14 €		21 802,11 €
		5 599,71 €		
001 Invest reporté N-1	4 805,19 €			
Dépenses d'investissement	12 409,95 €	9 244,09 €	- €	
Recettes d'investissement	7 604,76 €	7 604,76 €	- €	3 165,86 €
		1 639,33 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				24 967,97 €

- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.4 Compte Administratif - Budget Renouvellement Urbain :
(Délibération n°026-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Renouvellement Urbain** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, le **Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- Lui donne acte de la présentation du C.A. du budget annexe renouvellement urbain, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET RENOUVELLEMENT URBAIN	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1				
Dépenses de fonctionnement				
Recettes de fonctionnement				- €
001 Invest reporté N-1	24 762,78 €			
Dépenses d'investissement	1 219 758,78 €	475 581,99 €	150 000,00 €	
Recettes d'investissement	1 194 996,00 €	77 016,07 €	305 712,50 €	218 090,64 €
		398 565,92 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				- 218 090,64 €

- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.5 Compte Administratif - Budget Lotissement « Plaine des Sports » :
(Délibération n°027-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Lotissement « Plaine des Sports »** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, **le Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- Lui donne acte de la présentation du **Compte Administratif du budget annexe Lotissement « Plaine des Sports »**, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET LOT PLAINE DES SPORTS	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	113 058,29 €			
Dépenses de fonctionnement	259 848,93 €	167 608,56 €		
Recettes de fonctionnement	146 790,64 €	150 220,10 €		95 669,83 €
		- 17 388,46 €		
001 Invest reporté N-1	- 72 439,48 €			
Dépenses d'investissement	27 611,13 €	27 611,13 €	- €	
Recettes d'investissement	100 050,61 €	72 439,48 €	- €	- 27 611,13 €
		44 828,35 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				68 058,70 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.6 Compte Administratif - Budget Lotissement « Orgerie-Barbotière » » :
(Délibération n°028-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Lotissement « Orgerie – Barbotière »** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, **le Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce **dernier à l'unanimité des membres présents, par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- Lui donne acte de la présentation du **Compte Administratif du budget annexe Lotissement « Orgerie – Barbotière »**, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET LOT ORGERIE BARBOTIERE	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1				
Dépenses de fonctionnement	372 140,00 €	8 252,30 €		
Recettes de fonctionnement	372 140,00 €	20 000,00 €		11 747,70 €
		11 747,70 €		
001 Invest reporté N-1				
Dépenses d'investissement			- €	
Recettes d'investissement			- €	- €
RESULTAT AU 31/12/2017				11 747,70 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4.1.8 Compte Administratif - Budget Lotissement « Clos de la Bonnelière » :
(Délibération n°029-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Lotissement « Clos de la Bonnelière »** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge et est sorti de la salle des débats, **le Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif du budget lotissement « Clos de la Bonnelière », lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET LOT CLOS DE LA BONNELIERE	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	37 839,36 €			
Dépenses de fonctionnement	298 329,36 €	235 011,20 €		
Recettes de fonctionnement	260 490,00 €	245 333,16 €		48 161,32 €
		10 321,96 €		
001 Invest reporté N-1	- 105 325,70 €			
Dépenses d'investissement	169 693,71 €	169 693,71 €	- €	
Recettes d'investissement	275 019,41 €	105 325,70 €	- €	- 169 693,71 €
		- 64 368,01 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				- 121 532,39 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.9 Compte Administratif - Budget Lotissement « Le Chatelier » » :
(Délibération n°030-2018)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Lotissement « Le Chatelier »** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur JOUSSE Jacques, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, **le Conseil Municipal** de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents, **par 28 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il n'a pas participé au vote et n'a pu utiliser son pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention :**

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif du budget annexe lotissement « Le Chatelier », lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET LOT LE CHATELIER	BP 2017	CA 2017	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	2 313,56 €			
Dépenses de fonctionnement	488 018,31 €	479 922,78 €		
Recettes de fonctionnement	485 704,75 €	511 102,97 €		33 493,75 €
		31 180,19 €		
001 Invest reporté N-1	- 21 018,31 €			
Dépenses d'investissement	6 331,87 €	406 584,43 €	- €	
Recettes d'investissement	471 018,31 €	471 018,31 €	- €	43 415,57 €
		64 433,88 €		
RESULTAT AU 31/12/2017				76 909,32 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.1.10 Approbation des Comptes de Gestion de l'ensemble des budgets :
(Délibération n°031-2018)

Le Conseil Municipal :

➤ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, dont la synthèse fait apparaître les résultats suivants ;

Budget Principal	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	- 484 122,55 €	0,00 €	306 905,98 €	- 177 216,57 €
Section de Fonctionnement	1 285 736,81 €	448 884,29 €	857 965,11 €	1 694 817,63 €
TOTAL	801 614,26 €	448 884,29 €	1 164 871,09 €	1 517 601,06 €

Budget Renouvellement Urbain	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	24 762,78 €	0,00 €	- 398 565,92 €	- 373 803,14 €
Section de Fonctionnement	/	/	/	/
TOTAL	25 762,78 €	0,00 €	- 398 565,92 €	- 373 803,14 €

Budget Intervention Economique	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	4 805,19 €	0,00 €	- 1 639,33 €	3 165,86 €
Section de Fonctionnement	16 202,40 €	0,00 €	5 599,71 €	21 802,11 €
TOTAL	21 007,59 €	0,00 €	3 960,38 €	24 967,97 €

Budget Clos de la Bonnelière	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	- 105 325,70 €	0,00 €	- 64 368,01 €	- 169 693,71 €
Section de Fonctionnement	37 839,36 €	0,00 €	10 321,96 €	48 161,32 €
TOTAL	- 67 485,34 €	0,00 €	- 54 046,05 €	- 121 532,39 €

Budget Plaine des sports	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	- 72 439,48 €	0,00 €	44 828,35 €	- 27 611,13 €
Section de Fonctionnement	113 058,29 €	0,00 €	- 17 388,46 €	95 669,83 €
TOTAL	40 618,81 €	0,00 €	27 439,89 €	68 058,70 €

Budget Chatelier 1	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	- 21 018,31 €	0,00 €	64 433,88 €	43 415,57 €
Section de Fonctionnement	2 313,56 €	0,00 €	31 180,19 €	33 493,75 €
TOTAL	- 18 704,75 €	0,00 €	95 614,07 €	76 909,32 €

Budget Orgerie - Barbotière	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	/	/	/	/
Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	11 747,00 €	11 747,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	11 747,00 €	11 747,00 €

Budget assainissement	Résultats clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section d'Investissement	64 478,68 €	0,00 €	- 47 266,41 €	17 212,27 €
Section de Fonctionnement	81 323,51 €	0,00 €	15 214,56 €	96 538,07 €
TOTAL	145 802,19 €	0,00 €	- 32 051,85 €	113 750,34 €

TOTAL GLOBAL	947 614,54 €	448 884,29 €	818 969,31 €	1 317 699,56 €
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
➤ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les opérations sont régulièrement justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Statuant sur l'ensemble des** opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**
- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4.2– Affectation de résultats et reprise de résultats 2017 des différents budgets :

4.2.1 Affectations de résultats Budget Général : (Délibération n°032-2018)

- Le Conseil Municipal :
- Considérant le compte de gestion 2017 du budget général** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017** du budget général
- **Considérant le compte administratif 2017 budget général** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↵ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 836 852,52 €
 - ↵ Fonctionnement : 857 965,11 €
 - ↵ Déficit d'investissement n-1 reporté : 484 122,55 €
 - ↵ Investissement : 306 905,98 €
 - ↵ Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 15 969,58 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention d'affecter les résultats 2017 comme suit au budget général 2018 :
 - **Section d'investissement (compte 1068 – recettes) : 193 186,15 € ;**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 1 501 631,48€**

4.2.2 Reprise de résultats Budget Assainissement : (Délibération n°033-2018)

- Le Conseil Municipal :
- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017** du budget annexe assainissement ;
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↵ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 81 323,51 €
 - ↵ Fonctionnement : 15 214,56 €
 - ↵ Excédent d'investissement n-1 reporté : 64 478,68 €
 - ↵ Déficit d'Investissement : - 47 266,41 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe assainissement 2018 :
 - **Section d'investissement (compte 001 – recettes) : 17 212,27 €**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 96 538,07 €**

4.2.3 Reprise de résultats Budget Intervention Économique : (Délibération n°034-2018)

- Le Conseil Municipal :
- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe intervention économique** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe intervention économique ;**
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe intervention économique** qui fait apparaître les résultats suivants
 - ↵ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 16 202,40 €
 - ↵ Fonctionnement : 5 599,71 €
 - ↵ Excédent d'investissement n-1 reporté : 4 805,19 €
 - ↵ Déficit d'Investissement : - 1 639,33 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe intervention économique 2018 :
 - **Section d'investissement (compte 001 – recettes) : 3 165,86 €**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 21 802,11 €**

4.2.4 Reprise de résultats Budget Renouvellement Urbain : (Délibération n°035-2018)

Le Conseil Municipal :

- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe renouvellement urbain** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe renouvellement urbain** ;
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe renouvellement urbain** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↪ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 0,00 €
 - ↪ Fonctionnement : 0,00 €
 - ↪ Excédent d'investissement n-1 reporté : 24 762,78 €
 - ↪ Déficit d'Investissement : - 398 565,92 €
 - ↪ Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 150 000,00 €
 - ↪ Restes à réaliser en recettes d'investissement : 305 712,50 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe renouvellement urbain 2018 :
 - **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 218 090,64 €.**

4.2.5 Reprise de résultats Budget « La Plaine des Sports » : (Délibération n°036-2018)

Le Conseil Municipal :

- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement « La Plaine des Sports »** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement « La Plaine des Sports »** ;
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement « La Plaine des Sports »** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↪ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 113 058,29 €
 - ↪ Déficit de Fonctionnement : 17 388,46 €
 - ↪ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 72 439,48 €
 - ↪ Excédent d'Investissement : 44 828,35 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe Lotissement « La Plaine des Sports » 2018 :
 - **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 27 611,13 €**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 95 669,83 €**

4.2.6 Reprise de résultats Budget « l'Orgerie - La Barbotière » : (Délibération n°037-2018)

Le Conseil Municipal :

- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement de « l'Orgerie - La Barbotière »** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement de « l'Orgerie - La Barbotière »** ;
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement de « l'Orgerie - La Barbotière »** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↪ Excédent de Fonctionnement n-1 reporté : 0,00 €
 - ↪ Excédent de Fonctionnement : 11 747,70 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe Lotissement de « l'Orgerie-La Barbotière » :
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 11 747,70 €**

4.2.7 Reprise de résultats Budget « Le Clos de la Bonnelière » : (Délibération n°038-2018)

Le Conseil Municipal :

- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement « Le Clos de la Bonnelière »** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement « Le Clos de la Bonnelière »** ;
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement « Le Clos de la Bonnelière »** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↪ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 37 839,36 €
 - ↪ Excédent de Fonctionnement : 10 321,96 €
 - ↪ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 105 325,70 €

- ↪ Déficit d'Investissement : - 64 368,01 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe Lotissement « Le Clos de la Bonnelière » :
 - **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 169 693,71 €**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 48 161,32 €**

4.2.8 Reprise de résultats Budget « Le Chatelier » : (Délibération n°039-2018)

Le Conseil Municipal :

- **Considérant le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement « Le Chatelier »** rendu par Monsieur le Comptable Public ;
- **Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement « Le Chatelier »** ;
- **Considérant le compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement « Le Chatelier »** qui fait apparaître les résultats suivants :
 - ↪ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 2 313,56 €
 - ↪ Excédent de Fonctionnement : 31 180,19 €
 - ↪ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 21 018,31€
 - ↪ Excédent d'Investissement : 64 433,88 €
- **Décide, à l'unanimité des membres présents**, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2017 comme suit au budget annexe Lotissement « Le Chatelier » :
 - **Section d'investissement (compte 001 – recettes) : 43 415,57 € ;**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 33 493,75 €**

4.3– Vote des taux d'imposition 2018 : (Délibération n°040-2018)

Monsieur le Maire rappelle en préambule au Conseil Municipal que bien que la commune nouvelle de Montréverd ait été créée au 1^{er} janvier 2016, l'arrêté préfectoral de création de la commune ne produit aucun effet sur le plan fiscal l'année de création, mais que le taux unique voté par la commune nouvelle ne peut trouver à s'appliquer qu'en année n+1. C'est pourquoi, la commune nouvelle de Montréverd, par délibération n°025-2017 en date du 07 avril 2017, a voté des taux uniques s'appliquant à compter de 2017 pour : La Taxe d'Habitation ; La Taxe sur le Foncier Bâti ; La Taxe sur le Foncier Non-Bâti.

Ces taux étant votés avec une période de lissage sur 10 ans, pour permettre une intégration fiscale progressive sur les 3 communes déléguées. Le Conseil Municipal ayant également décidé en 2017 de recourir au régime dérogatoire de diminution sans lien du taux de Taxe foncière sur le Non-Bâti avec le taux de Taxe d'Habitation.

Suite au travail réalisé par la Commission finances, il apparaît que pour l'année 2018, au vu du produit attendu de 808 736 € nécessaire à l'équilibre du budget 2018, et au vu de l'état 1259 présentant les bases d'imposition prévisionnelles pour les impôts ménages 2018, de même que le montant total des allocations compensatrices (49 727 €), il faut que les taxes directes locales génèrent un produit de 759 009 €.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux suivants :

	Base prévisionnelle 2018	Taux proposé 2018	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	2 235 000 €	20,52 %	458 622,00 €
Taxe Foncière sur le Bâti	1 717 000 €	12,87 %	220 978,00 €
Taxe Foncière Non Bâti	222 000 €	35,77 %	79 409,00 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX 2018 ATTENDUS			759 009,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, par 30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Vote les taux d'imposition suivants pour les taxes directes locales pour l'année 2018**
 - **TH : 20,52 %**
 - **TFB : 12,87 %**
 - **TFNB : 35,77 %**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

4.4– Vote des subventions 2018 : (Délibération n°041-2018)

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux qui sont présents et auraient des liens avec des associations (représentants, administrateurs d'associations, adhérents,...) de ne pas prendre part au débat ni au vote des subventions et de sortir temporairement de la Salle du Conseil. Messieurs Dominique BOSSIS et Emmanuel HARDOUIN quittent la salle des débats. Il expose au Conseil Municipal que l'examen des subventions et les nouvelles demandes déposées au titre de l'exercice 2018 ont été examinées en commission des finances.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, par 27 voix pour (hors présence de Emmanuel HARDOUIN et Dominique BOSSIS qui étant sorti n'a pu utiliser son pouvoir), 0 opposition, 0 abstention :

- **Vote les subventions 2018 ainsi qu'il suit :**

LIBELLES	BP 2018 COMMUNE
OGEC Ecole St Joseph SATV Sorties scolaires	2 237,50 €
OGEC Ecole Notre Dame SSLV Sorties scolaires	2 037,50 €
OGEC Saint Louis Mormaison Sorties scolaires	1 612,50 €
APEL Mormaison	300,00 €
APEL SATV	300,00 €
APEL SSLV	300,00 €
Cantine Mormaison - OGEC	10 240,00 €
Cantine SATV - FR	15 053,00 €
Cantine SSLV - OGEC	11 520,00 €
Cantine collège Rocheservière	5 721,12 €
Restaurant scolaire L'Herbergement - FR	3 120,00 €
Ateliers musique L'Herbergement - FR	450,00 €
Ecole de musique du Nord Vendée	715,00 €
Ecole de musique de Vieillevigne	660,00 €
Théâtre "les nouveaux nez" L'Herbergement	150,00 €
OGEC MORMAISON (fête de la Boulogne)	1 200,00 €
Feu d'artifice fête de la Boulogne 2017	469,00 €
Feu d'artifice fête de la Boulogne 2018	750,00 €
Spectacle Chapuze OGEC Mormaison	500,00 €
OGEC SATV (Fêtes des battages)	1 200,00 €
Feu d'artifice Fête des Battages	750,00 €
CDF SSLV (CAP Chabotterie)	1 200,00 €
AIFR (animateur jeunesse)	24 421,00 €
Foyer de Jeunes Mormaison	1 500,00 €
Foyer de Jeunes SATV	
Foyer de Jeunes SSLV	
ADMR L'Herbergement	1 200,00 €
Sté de pêche La Tanche de la Boulogne	100,00 €
Les p'tits sportifs L'Herbergement	150,00 €
USSAM Foot	3 000,00 €
SMASH Basket	3 000,00 €
SMASH Tennis	250,00 €
Amicale Personnel canton	742,00 €
UDAF	80,00 €
Subvention N-1 Ouragan	1 750,00 €
Secours catholique	525,00 €
FAVEC (Asso. de conjoints survivants)	50,00 €
Resto du Cœur	100,00 €
Banque alimentaire de la Vendée	50,00 €
Secours Populaire	75,00 €
<i>Réserve non affectée</i>	2 521,38 €
	100 000,00 €

- **Inscrit** les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget général 2018 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

4.5– Vote du montant forfaitaire annuel applicable aux élèves scolarisés dans les écoles privées de MONTREVERD, à compter du 1^{er} avril 2018 : (Délibération n°042-2018)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la rencontre organisée entre la Commission finances et les différentes OGEC du territoire de la commune nouvelle de Montréverd, il est proposé de valider un forfait annuel de 570 € / élève scolarisé dans les écoles privées des communes déléguées de Mormaison, Saint-André-Treize-Voies, Saint-Sulpice-Le-Verdon, tant pour les classes de maternelles que pour les classes élémentaires.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux qui sont présents et auraient des liens avec les associations gérant les écoles privées du territoire (représentants, administrateurs d'associations, adhérents,...) de ne pas prendre part au débat ni au vote des subventions et de sortir temporairement de la Salle du Conseil. Monsieur Emmanuel HARDOUIN quitte la salle des débats.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, par 29 voix pour (hors présence d'Emmanuel HARDOUIN), 0 opposition, 0 abstention :

- **Décide de fixer**, à compter du 1er avril 2018, le forfait annuel par élève à 570 €, tant ce qui concerne les classes maternelles, que les classes élémentaires, pour les écoles suivantes :
 - Ecole privée « Saint-Louis de Gonzague », à Mormaison ;
 - Ecole privée « Saint-Joseph », à Saint-André-Treize-Voies ;
 - Ecole privée « Notre-Dame », à Saint-Sulpice-Le-Verdon ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires à l'article 6558 du budget général 2018 ;
- **Précise** que les sommes correspondantes seront versées en trois acomptes distincts, sur justificatif fourni par les établissements scolaires respectifs ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

4.6– Vote des Budgets primitifs :

4.6.1 – Vote Budget Primitif Budget Général : (Délibération n°043-2018)

Monsieur le Maire après avoir présenté le détail, chapitre par chapitre, des sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif pour le Budget Général 2018, ainsi que les détails des opérations de la section d'investissement, propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le projet de Budget Primitif du Budget principal 2018 ;

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de la séance du conseil municipal en date du 22 février 2018 ;

A l'unanimité des membres présents, par 30 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Adopte le Budget Primitif 2018 du Budget Général, qui peut se résumer comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL MONTREVERD	DEPENSES/RECETTES
Section de Fonctionnement	3 366 116,48 €
Section d'Investissement	2 693 680,34 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

4.6.2 – Vote Budget Primitif Budgets annexes à caractère administratif :
(Délibération n°044-2018)

Monsieur le Maire après avoir présenté le détail, chapitre par chapitre, des sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif de l'ensemble des budgets annexes à caractère administratif, propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des projets des Budgets Primitifs 2018 concernant les budgets annexes à caractère administratif : Renouvellement Urbain; Intervention Economique ; Lotissement « La Plaine des Sports » ; Lotissement « Orgerie-Barbotière » ; Lotissement « Le Clos de la Bonnelière » ; Lotissement « Le Chatellier 1 » ;

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 février 2018 ;

A l'unanimité des membres présents, par 30 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Vote l'ensemble des Budgets Primitifs 2018 concernant les budgets annexes à caractère administratif :** Renouvellement Urbain; Intervention Economique ; Lotissement la Plaine des Sports ; Lotissement Orgerie- Barbotière ; Lotissement le Clos de la Bonneliere ; Lotissement le Chatellier 1, qui peuvent se résumer comme suit :

BUDGET RENOUVELLEMENT URBAIN	DÉPENSES/RECETTES
Section d'Investissement	1 342 662,50 €

BUDGET INTERVENTION ÉCONOMIQUE	DÉPENSES/RECETTES
Section de Fonctionnement	37 819,95 €
Section d'Investissement	60 770,62 €

BUDGET PLAINE DES SPORTS	DÉPENSES/RECETTES
Section de Fonctionnement	119 851,50 €
Section d'Investissement	27 611,13 €

BUDGET ORGERIE-BARBOTIÈRE	DÉPENSES/RECETTES
Section de Fonctionnement	461 254,00 €
Section d'Investissement	64 546,00 €

BUDGET CLOS LA BONNELIÈRE	DÉPENSES/RECETTES
Section de Fonctionnement	233 014,32 €
Section d'Investissement	169 693,71 €

BUDGET LE CHATELIER 1	DÉPENSES/RECETTES
Section de Fonctionnement	443 574,92 €
Section d'Investissement	450 000,00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

4.6.3 – Vote Budget Primitif Budgets annexes à caractère industriel et commercial :
(Délibération n°045-2018)

Monsieur le Maire après avoir présenté le détail, chapitre par chapitre, des sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif concernant le budget assainissement 2018, à caractère industriel et commercial, propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le projet de Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Assainissement à caractère industriel et commercial ;

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de la séance du conseil municipal en date du 22 février 2018 ;

A l'unanimité des membres présents, par 30 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Vote le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Assainissement**, à caractère industriel et commercial, qui peut se résumer comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	227 788,07 €
Section d'Investissement	172 920,34 €

- **Autorise Monsieur le Maire** ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge Monsieur le Maire** ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

5. Commune déléguée de Mormaison

(Délibération n°046-2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le cabinet « A PROPOS ARCHITECTURE » vient de nous rendre le Dossier de Consultation des Entreprises concernant la réalisation du lieu intergénérationnel. Il le présente et précise que pour ceux qui le souhaitent, un exemplaire peut leur être remis. En résumé, le marché se décompose en 14 lots et comprend 8 variantes obligatoires, pour le montant estimatif suivant :

N° du lot	Désignation du lot	Montant H.T.
1	Aménagements extérieurs	54 300,00 €
2	Gros Œuvre	115 000,00 €
3	Ravalement	14 000,00 €
4	Charpente Bois	46 000,00 €
5	Couverture et Bardage zinc	62 000,00 €
6	Étanchéité	3 000,00 €
7	Menuiseries extérieures aluminium et métallerie	66 000,00 €
8	Menuiseries intérieures bois	21 500,00 €
9	Cloisons et doublages	35 000,00 €
10	Carrelage et faïence	19 000,00 €
11	Plafonds suspendus	8 500,00 €
12	Peinture et sols souples	22 500,00 €
13	Chauffage – ventilation – plomberie	86 000,00 €
14	Électricité	40 000,00 €
MONTANT TOTAL H.T.		592 800,00 €
T.V.A 20 %		118 560,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C.		711 360,00 €

N° variante	VARIANTES OBLIGATOIRES	Montant H.T.
1.1	Revêtement en béton désactivé en place du béton balayé	3 500,00 €
1.2	Palissade bois pose horizontale en place pose verticale	- 2 900,00 €
3.1	Ravalement par enduit monomasse par finition taloché en façade des constructions neuves	2 500,00 €
4.1	Remplacement bardage type « Trémolo » par bardage bois type « Vibrato »	5 300,00 €
8.1	Boîte de retour extérieure	5 500,00 €
12.1	Revêtement de sol textile type « Flotex colour » De chez forbo ou équivalent	1 900,00 €
12.2	Revêtement de sol pvc type « Tapiflex excellence 4 » de chez Tarkett Sommer ou équivalent	- 5 500,00 €
14.1	Éclairage extérieur (parking + cheminement)	- 5 500,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le D.C.E. et de l'autoriser à lancer la consultation correspondante, pour un marché travaux, passé en procédure adaptée (montant inférieur à 5 548 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 30 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Valide le Dossier de Consultation des Entreprises** présenté pour la réalisation du lieu intergénérationnel sur la commune déléguée de Mormaison, lequel se décompose en 14 lots et comprend 8 variantes obligatoires tel que présenté ci-dessus ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation en procédure adaptée, pour le marché travaux d'un montant estimatif inférieur à 5 548 000 €, concernant la réalisation du lieu intergénérationnel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier ;

6. Commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon

5.1 – Validation convention Sydev rue de l'Église :

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation va valider par arrêté, une convention avec le SyDEV, pour la réalisation de travaux de mise en sécurité sur la rue de l'Église, pour un montant global de 2 146 €, la participation restant à la charge de la commune de Montréverd s'élevant à 1 502 €, suite aux dégâts causés par l'ouragan CARMEN.

5.2 – Validation effacement rue de l'Abbé Vinet :

Le Conseil Municipal est informé que le SyDEV a retenu lors de son bureau du 26 mars 2018, les travaux d'effacement de réseau, de mise en place de la F.F.T.E. et d'éclairage de la rue de l'Abbé Vinet **comme prioritaires, sous réserve de l'inscription par la commune de ses travaux au budget 2018** de la commune afin qu'ils soient réalisés dans l'année.

Les sommes suivantes ont été prévues au budget général 2018, en section d'investissement, opération n°12 – voirie :

- Effacement réseaux : 13 860 € ;
- Mise en place F.F.T.E. : 24 963 € ;
- Mise en place éclairage : 9 027 € ;

Suite au vote du budget primitif Budget Général, le conseil municipal est informé que le Maire, dans le cadre de sa délégation va donc valider par arrêté la réalisation de ces travaux, et adresser la confirmation auprès du SyDEV avant le 06 avril prochain comme demandé.

7. Information intercommunale

Le Conseil Municipal prend connaissance du Power Point réalisé par les services de la Communauté de Communes concernant la répartition des compétences petite enfance / enfance / jeunesse, suite à l'achèvement des :

➤ **Phase 1 - diagnostic quantitatif** : qui s'est déroulée de mars 2016 à juin 2017, dans le cadre de la fusion des Communauté de communes ;

➤ **Phase 2 - diagnostic qualitatif et détermination des enjeux** : qui s'est déroulée de juillet 2017 à décembre 2017 ;

➤ **Phase 3-Répartition des Compétences (en cours)** : entre les communes et la communauté de communes. Elle vise à déterminer les niveaux d'exercice des compétences et principales orientations stratégiques.

Dans ce cadre, une démarche large et participative a été mise en œuvre avec la constitution de groupes de travail, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales. :

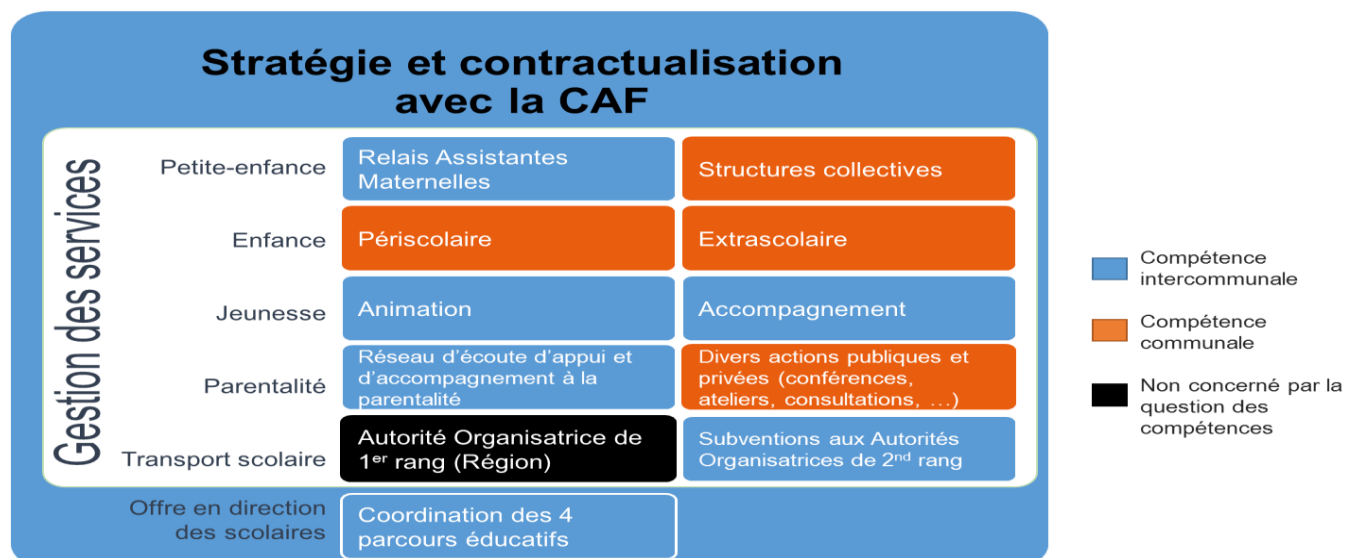
🔗 6 groupes de travail avec les professionnels :

- 1°) Groupe Petite-Enfance ;
- 2°) Groupe Enfance ;
- 3°) Groupe Jeunesse ;
- 4°) Groupe Parentalité ;
- 5°) Groupe Transport scolaire ;
- 6°) Groupe offre en direction des scolaires.

🔗 6 groupes de travail avec les habitants :

- 1°) 3 Groupes habitants-parents ;
- 2°) 3 Groupes habitants-Jeunes ;

Ces groupes de travail ont identifiés des enjeux à l'échelle du territoire, d'où découle une proposition de répartition de compétences, comme suit :



Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

8. Informations et questions Diverses

9.1 – Validation convention SyDEV:

Suite au vote du budget, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délégation qu'il a reçu, il va valider par arrêté, une convention avec le SyDEV, concernant la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public, sur l'ensemble des communes déléguées, tel que vu, suite au travail mené par la commission Voirie – Assainissement.

Le coût global des travaux s'élève à 70 000 €, mais le retard dans le retour de la convention incombant au Sydev, nous bénéficions bien de la prise en charge 2017 pour ce type de travaux à hauteur de 50 % par le SyDEV, la participation demandée à la commune s'élèvera donc à 35 000 €.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

9.2 – Réorganisation commune nouvelle:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les horaires d'ouvertures des Mairies à compter du 16 avril 2018 :

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC						
	LUNDI		MARDI		MERCREDI	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
MORMAISON			OUVERT		OUVERT	
SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES	OUVERT		OUVERT			
SAINT-SULPICE-LE-VERDON				OUVERT		OUVERT
	JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
MORMAISON	OUVERT				OUVERT	
SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES	OUVERT		OUVERT	OUVERT	OUVERT	
SAINT-SULPICE-LE-VERDON		OUVERT			OUVERT	

Horaires ouverture matin : De 9 h 00 à 12 h 15
 Horaires ouverture après-midi : De 14 h 30 à 18 h 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne la mise en place du système téléphonique et informatique, les services vont travailler sur son déploiement dès à présent en partenariat avec les services de la communauté de communes, pour que celui-ci puisse être déployé et opérationnel pour fin avril, début mai.

9.3– Point sur les commissions :

9.3.1 – Commission Environnement :

Le Conseil Municipal est informé que la commission a prévu une visite des cimetières le samedi 28 avril prochain pour faire le point. Une réunion de la commission est prévue dans les 15 jours, pour discuter des aménagements des espaces publics qui pourront être mis en œuvre à l'occasion du passage du Tour de France.

En ce qui concerne l'organisation des ballades à thème « *les ballades de l'été* », il faut trouver un circuit et un endroit pour organiser un vin d'honneur, Florence ROUSSEAU propose de s'en charger.

9.3.2 – Commission Urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé que la commission se réunira le 05 avril prochain, à 18 h 30, salle du Conseil Municipal de Saint-André-Treize-Voies pour examiner les travaux réalisés sur les cartographies de chacune des communes déléguées en ce qui concerne les pré-zonages du futur P.L.U.I., préalablement à la rencontre prévue avec Madame SINTES le 11 avril.

9.3.3 – Commission Communication :

Le Conseil Municipal est informé que la maquette du prochain bulletin communal est actuellement en cours de correction, pour une distribution dans les foyers prévue vers le 06-07 avril prochain.

Sera inséré dans ce numéro, un flyer présentant les manifestations organisées pour la venue du Tour de France et comportant un coupon réponse à destination des personnes désirant s'inscrire au repas qui sera organisé le samedi 07 juillet, sur le site de la Chabotterie.

Il est à noter cependant que la commission connaît actuellement un « essoufflement » des participants associatifs aux réunions de préparation à la venue du tour de France, il est donc demandé à chacun sur sa commune déléguée de « remobiliser les troupes », pour les prochaines réunions qui auront lieu les 16 avril, 14 mai, 18 juin afin que cela soit une réussite.

Le Conseil Municipal est également informé que la Communauté de Communes Montaignu-Rochesevière vient de mettre en place une commission qui va travailler sur la refonte du site internet intercommunal, qui comprendra des pages pour les communes membres afin que ce dernier puisse être opérationnel pour mars 2019.

9.3.4 – Commission Sport - Equipements Sportifs :

Suite au dossier de demande de subvention DSZIL-DETR déposé pour la réhabilitation des équipements sportifs de Mormaison (sol et éclairage) et de Saint-André-Treize-Voies, le Conseil Municipal est informé que les entreprises vont prochainement être rencontrées pour affiner nos besoins et refaire des devis correspondant aux travaux qui seront réalisés.

9.3.5 – Commission Voirie-Assainissement :

Le Conseil Municipal est informé que le Bureau d'Etudes Techniques de la Communauté de Communes vient de nous rendre son estimatif pour l'ensemble des travaux de voirie répertoriés par la commission sur les 3 communes déléguées, qui s'élève à 235 961 € H.T. et à 12 993 € pour les cimetières de Saint-Sulpice-Le-Verdon et Saint-André-Treize-Voies. De fait, il appartiendra à la commission de travailler pour définir quels sont les travaux prioritaires cette année pour respecter l'enveloppe de 150 000 € qui vient d'être votée au budget primitif du budget général, pour l'opération 12 – voirie en section d'investissement.

De même l'entreprise LACROIX devrait prochainement nous rendre son devis pour la signalétique concernant les besoins recensés sur l'ensemble des communes pour les panneaux signalétiques.

En l'absence de question, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45,

La secrétaire de séance,

Nadège Hardy



Le Maire,

Damien GRASSET

